



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ile et Vilaine



Comité Technique

7 avril 2022

Après avoir redit notre sentiment de délitement du dialogue social au sein de nos collectivités avec la démission flagrante des élus de leur rôle de garant de sa qualité, de son honnêteté et de sa portée, nos propos introductifs de ce nouveau comité technique, le 4^{ème} depuis le début de l'année 2022, se sont vus des alertes sur l'état de mal être au travail des agents et de démotivation qui touchent toutes les directions et services de nos collectivités.

Retrouvez l'ensemble de nos interventions via le lien suivant :

 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/04/rennes-35-comite-technique-du-7-avril-les-interventions-de-la-cgt/>

Retrouvez le relevé des avis du Comité technique via le lien suivant :

 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/04/releve-des-avis-ct-rennes-07-avril/>

En effet, malgré tous les signaux lancés par nos administrations à travers le dépassement du seuil des dépenses de fonctionnement, le nombre jamais envisagé de création de postes sur le mandat à peine débuté, l'ensemble de nos collectivités se plaignent des sous effectifs ne permettant pas de répondre aux demandes de service public.

Cela accompagné de l'inflation galopante qui touche tout le monde, associée au gel du point d'indice, l'augmentation du SMIC qui met encore une fois à mal les grilles indiciaires de Catégories C et B en aboutissant à leur compression.

Pour autant, et de la même façon que lors du précédent Comité Technique, la question essentielle du mal être n'a fait l'objet d'aucune annonce ou réponse. Monsieur le DRH n'a trouvé qu'à regretter notre absence à de nombreuses réunions en rappelant que "L'administration est impliquée dans le Dialogue Social et disposée à l'améliorer, encore faut-il que les interlocuteurs soient présents."

Si Monsieur Le DRH assimile à un dialogue social de qualité des réunions au cours desquelles des informations nous sont communiquées, sur lesquelles nous devons intervenir à chaud (documents remis en séance) sans avoir de réponse à nos interrogations ou demandes de compléments (sans parler de modifications), nous n'avons clairement pas la même définition du dialogue social.

Nous, à la CGT, préférons prendre du temps pour écouter les revendications des agents concernés par les dossiers présentés en Comité Technique afin de porter leur voix et non pas la nôtre en leur nom.

Nous, à la CGT, préférons dénoncer les rapports incomplets, déformants la réalité des échanges, ne retranscrivant pas la totalité des interventions des agents ni les éléments de réponse apportés.

Nous, à la CGT, préférons voter CONTRE des dossiers aboutissant à la non prise en compte de la pénibilité des métiers dans nos collectivités, à la perte d'acquis et/ou de conquits sociaux.

Nous, à la CGT, estimons que les agents de nos collectivités doivent pouvoir bénéficier de l'expérience liées aux revendications au sein d'autres collectivités, c'est aussi pour cela que la CGT reste en lien avec ses instances départementales, régionales et nationales.

C'est clairement pour toutes ces raisons que la CGT a voté CONTRE les dossiers d'Organisation du Temps de Travail dans les Piscines.

Merci à tous les agents rencontrés et qui ont répondu à nos demandes d'informations sur la teneur des réunions de groupe de travail évoquées dans les rapports qui nous ont forgé la conviction que ces rapports ne reflétaient en rien la réalité.

Comment aurions-nous pu voter autre chose ?

Nous ne pouvons pas non plus être sourds et aveugles des combats menés en ce moment par les Maîtres Nageurs Sauveteurs des collectivités de Nantes et Quimper qui sont en grève pour l'application des critères nationaux de pénibilité édités par le ministère des sports.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/quimper-29000/quimper-vers-une-sixieme-semaine-de-greve-des-maitres-nageurs-cours-perturbes-dans-les-piscines-709bb340-c236-11ec-8354-a3eae9d49420>



La piscine Aquarive à Quimper (Finistère). (Photo d'illustration) | ARCHIVES OUEST-FRANCE



Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole
8 place de Torigné – 35200 RENNES

CGT 02 23 62 24 65

Mail cgt@rennesmetropole.fr

Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT (Cat. A-B & A.M.) 06 87 38 16 55

Mail ugict-cgt@rennesmetropole.fr

Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

